

## NOTE DE SERVICE

N° 10-027-V37 du 28 juin 2010

NOR : BCR Z 10 00027 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de juin 2010

PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION  
AUX FONCTIONS DE PROGRAMMEUR (SESSION 2010-2011)

ANALYSE

Date d'application : 28/06/2010

MOTS-CLÉS

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ; EXAMEN PROFESSIONNEL ; PROGRAMMEUR

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 09-049-V37 du 20 novembre 2009

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

AS	CPS	CE	CNGC	CCCE	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T
CSOM	CSE	DNID	EP									

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels  
École nationale du Trésor public*

## SOMMAIRE

<b>1. DÉFINITION DES FONCTIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</b>	<b>3</b>
<b>3. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN.....</b>	<b>3</b>
3.1. Nature des épreuves .....	3
3.2. Programme des épreuves.....	3
<b>4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION .....</b>	<b>4</b>
<b>5. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.....</b>	<b>4</b>
<b>6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION ET L'EXAMEN.....</b>	<b>4</b>
<b>7. AFFECTATION DES LAURÉATS.....</b>	<b>5</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Programme des épreuves de l'examen de qualification aux fonctions de programmeur...	6
ANNEXE N° 2 : Demande d'inscription .....	7

L'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) va organiser, à partir du mois de septembre 2010, un enseignement préparatoire à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de *programmeur*.

Le stage de préparation se déroulera, à plein temps, *du 27 septembre 2010 au 22 janvier 2011* dans les locaux de l'IGPDE à Vincennes.

Dans le cadre de cette préparation, la formation repose sur la méthode de programmation structurée, illustrée par le langage COBOL.

## **1. DÉFINITION DES FONCTIONS**

Le rôle de programmeur consiste à écrire, dans un enchaînement logique et sur la base d'un dossier rédigé par l'analyste, les instructions permettant à l'ordinateur d'exécuter le travail demandé. Chaque chaîne est prise en charge par une équipe de deux ou trois programmeurs qui assurent l'écriture des programmes, les essais, les mises à jour.

## **2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

L'examen est ouvert aux personnels titulaires de catégorie B qui souhaitent se diriger vers les tâches de programmation.

## **3. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN**

Cet examen sera organisé par le bureau « politique de l'emploi et développement des ressources humaines » de la sous-direction des ressources humaines et de l'administration centrale, à la direction des ressources humaines du secrétariat général.

### **3.1. NATURE DES ÉPREUVES**

Épreuve écrite : établissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes. La programmation devra être réalisée dans un langage évolué choisi par le candidat sur une liste fixée par arrêté du ministre intéressé et publiée six mois au moins avant le début des épreuves (durée : 5 heures).

Épreuve orale : interrogation portant sur le programme déterminé en annexe n° 1 (durée : 30 minutes).

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Peuvent seuls être autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite. Nul ne peut recevoir la qualification s'il n'obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

### **3.2. PROGRAMME DES ÉPREUVES**

Le programme des épreuves est rappelé en annexe n° 1 à la présente note de service.

## 4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation se déroulera à temps plein dans les locaux de l'IGPDE à Vincennes *du 27 septembre 2010 au 22 janvier 2011*. Cette organisation nécessite, pour que les agents puissent y participer, une décharge de service de la durée de la préparation.

L'enseignement aura pour principal objectif de préparer aux épreuves de l'examen.

La présence aux cours et travaux pratiques ainsi qu'aux examens blancs tant écrits qu'oraux est obligatoire.

*Il est précisé que l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'examen.*

*La date limite d'inscription à la préparation est fixée au 3 septembre 2010.*

## 5. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Les agents titulaires de catégorie B qui souhaitent participer au stage préparatoire à l'examen professionnel de programmeur sont invités à adresser immédiatement, par la voie hiérarchique, *un curriculum vitae, une demande d'inscription* (utiliser impérativement le modèle joint en annexe n° 2), *ainsi qu'une lettre exposant les motivations pour l'exercice des fonctions de programmeur.*

Les demandes d'inscription seront centralisées par les directions locales et transmises à l'École nationale du Trésor public - service des préparations aux concours - 17, boulevard du Mont d'Est - 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX pour le *3 septembre 2010* (date de réception à l'École nationale du Trésor public).

En l'absence de candidatures aux épreuves de sélection, la trésorerie générale adressera un « ÉTAT NÉANT » pour le *3 septembre 2010*.

## 6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION ET L'EXAMEN

*Pour tout renseignement relatif à la préparation, vous pouvez contacter à l'IGPDE :*

- Annie HENRIOT  
Tél. : 01 58 64 84 40  
Mél. : annie.henriot@finances.gouv.fr

*Pour tout renseignement relatif à l'examen, vous devez contacter :*

- Secrétariat général  
Direction des ressources humaines  
Sous-direction des RH de l'administration centrale  
Bureau « politique de l'emploi et développement des RH »  
Tél. : 01 53 44 28 00  
Mél. : concours.minefi@finances.gouv.fr

## 7. AFFECTATION DES LAURÉATS

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 99-121-V33 du 9 décembre 1999 (chapitre II), les agents de catégorie B seront, en cas de succès à l'examen professionnel de programmeur, désignés sur un emploi informatique dans les conditions suivantes :

### *I – Agents exerçant déjà une qualification informatique*

Ils pourront, le cas échéant, recevoir une ou deux propositions d'affectation jusqu'à la période d'expression des vœux de mutation qui suivra la date d'obtention de leur nouvelle qualification. Ils pourront alors présenter une demande de mutation sur la nouvelle qualification détenue, y compris pour leur département d'affectation.

### *II – Agents nouvellement qualifiés*

Les lauréats recevront trois propositions d'affectation successives pour être désignés sur un emploi informatique en dehors de leur département d'affectation, ou seront, le cas échéant, désignés d'office sur un emploi informatique dans leur département.

Les lauréats ayant refusé trois propositions d'affectation, ou une désignation d'office sur leur département, ne pourront prétendre à aucune nouvelle proposition.

Enfin, les agents désignés pour la première fois sur un emploi informatique de leur catégorie, s'engagent à exercer leurs fonctions, sur leur poste de première désignation, pendant trois ans au minimum, avant de pouvoir prétendre à une affectation sur un emploi administratif, ou sur un autre emploi informatique.

LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DU TRÉSOR PUBLIC,

ROBERT FORTÉ

## ANNEXE N° 1 : Programme des épreuves de l'examen de qualification aux fonctions de programmeur

### **CONNAISSANCES DE BASE :**

- l'information : représentation, les supports ;
- le matériel : les mémoires, les organes de traitement, les unités périphériques, les différents types de machines, notions sur les réseaux de transmission de données ;
- le logiciel.

### **PROGRAMMATION :**

Connaissance approfondie d'un langage évolué – organisation des travaux de programmation – les structures de données et leurs utilisations – bases de données.

### **L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'INFORMATIQUE**

## ANNEXE N° 2 : Demande d'inscription

Codique

**PRÉPARATION À L'EXAMEN DE QUALIFICATION DE PROGRAMMEUR**  
(session septembre 2010)

Civilité (Mme, Mlle, M.) : .....

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Grade : ..... Date de titularisation dans ce grade : .....

Poste d'affectation : .....

Renseignements complémentaires (à préciser obligatoirement) :

Diplômes : .....

Avez-vous déjà une initiation à l'informatique ou suivi des stages de programmation ?

Oui                       Non

Nature : ..... Durée : .....

**Je suis candidat(e) pour tout centre de traitement automatisé de l'information<sup>1</sup>** et déclare me mettre à la disposition de l'administration pour recevoir, **sans restriction**, en cas de succès à l'examen, une affectation conforme à ma nouvelle qualification dans un département informatique. Je m'engage à exercer mes fonctions de programmeur pendant au moins trois ans.

À ....., le .....

(Signature du candidat)

**Avis motivé du responsable de la direction locale** sur la candidature de l'intéressé(e) :

À ....., le .....

(Cachet et signature)

**L'attention du candidat est appelée sur le fait que tout bulletin d'inscription non conforme à ce modèle ou ne comportant pas les signatures requises sera rejeté.**

<sup>1</sup> Centre situé essentiellement en région Île-de-France.

**ISSN : 0984 9114**